

## DELIBERATION N° 2006/06-05 - ECOLE DE MUSIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Monsieur BOILEAU, rapporteur, présente le compte administratif 2005 de l'Ecole de Musique à l'Assemblée.

La balance générale fait apparaître les chiffres suivants :

Investissement :

Dépenses : 4 789.24 €

Recettes : 2 709.50 €

Déficit d'investissement : - 2 079.74 €

Fonctionnement :

Dépenses : 207 107.47 €

Recettes : 228 580.22 €

Excédent de fonctionnement : + 21 472.75 €

Il précise à l'Assemblée que le Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique a été consulté pour avis, en date du 1<sup>er</sup> juin 2006.

Monsieur le Maire s'étant retiré, ne prend pas part au vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide par 18 voix pour et 5 abstentions (Groupe Ludres Autrement : Mme BERTRAND, M NOEL et Mme THIRIET - (Groupe Ludres Notre Ville : M. SAUTROT et Mme PELLÉ) :

- d'approuver le compte administratif 2005 de l'Ecole de Musique et de donner quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.